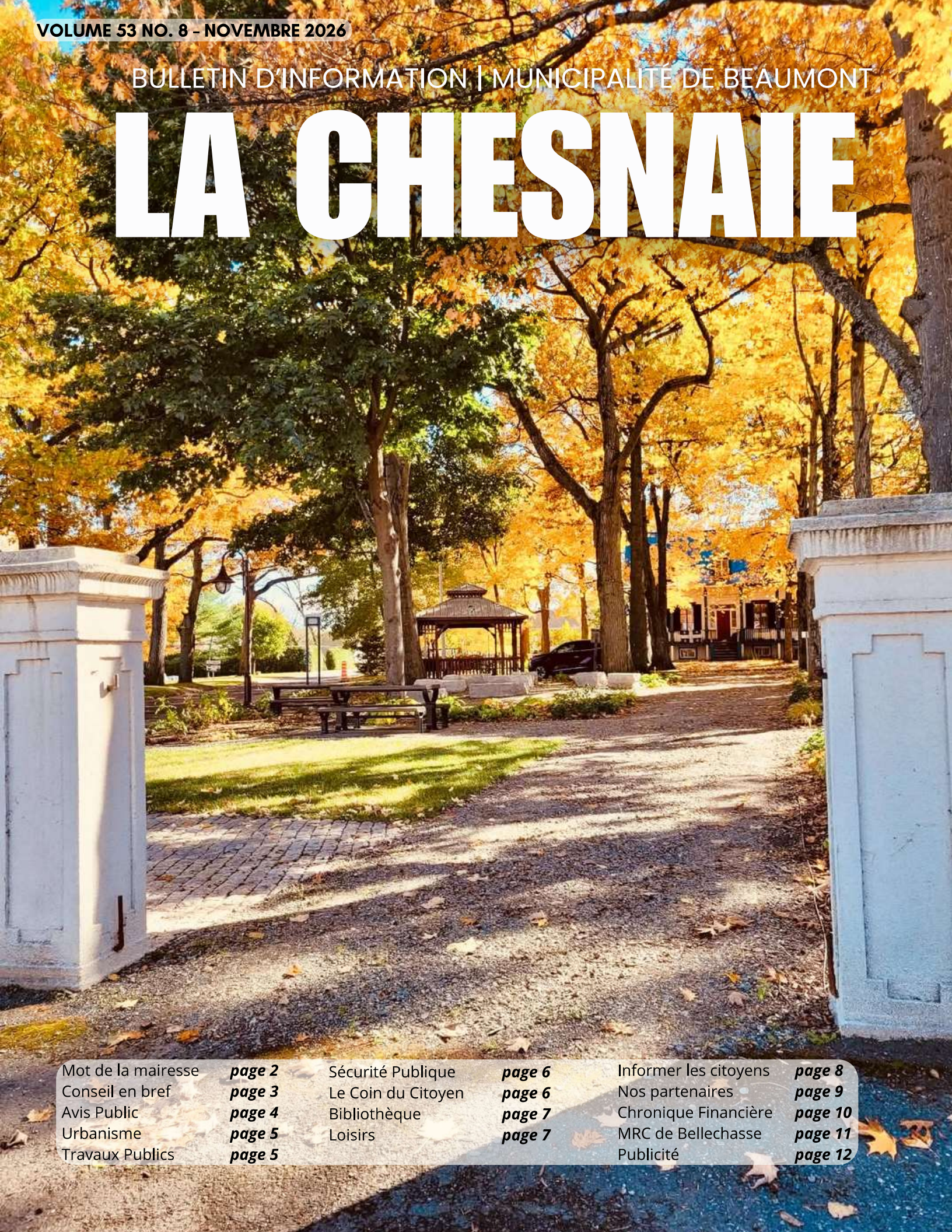
VOLUME 53 NO. 8 – NOVEMBRE 2026

BULLETIN D'INFORMATION | MUNICIPALITÉ DE BEAUMONT

LA CHESNAIE



Mot de la mairesse *page 2*
Conseil en bref *page 3*
Avis Public *page 4*
Urbanisme *page 5*
Travaux Publics *page 5*
Sécurité Publique *page 6*
Le Coin du Citoyen *page 6*
Bibliothèque *page 7*
Loisirs *page 7*
Informer les citoyens *page 8*
Nos partenaires *page 9*
Chronique Financière *page 10*
MRC de Bellechasse *page 11*
Publicité *page 12*

INFORMATION MUNICIPALE

Bureau municipal
48, chemin du Domaine
Beaumont, Qc G0R 1C0
Téléphone: 418 833-3369

Heures d'ouverture
Lundi au jeudi: 8h30 à 12h00
et de 12h30 à 16h30
Vendredi: fermé

PROCHAINES SÉANCES DU CONSEIL 2026:
2 NOVEMBRE À 20H00
7 DÉCEMBRE À 20H00

PROCHAINE DATE DE TOMBÉE POUR LE JOURNAL DE DÉCEMBRE EST LE 15 NOVEMBRE 2026

MOT DE LA MAIRESSE

Le moulin de Beaumont

L'histoire du site commence en 1744, sous le régime français. Jacques-Hugues Péan de Livaudière fait construire un moulin à eau au pied de la chute du ruisseau Beaumont, près du fleuve Saint-Laurent. Ce moulin sert d'abord à moudre le grain pour produire de la farine. Plus tard, on y ajoute des installations pour scier le bois.

Au début du XIXe siècle, les besoins de la population évoluent. En 1821, John Belcher et Ambroise Gendron construisent un nouveau moulin en amont de la chute, à l'endroit où se trouve aujourd'hui le Moulin de Beaumont. Fait intéressant: ce moulin n'est pas conçu à l'origine pour fabriquer de la farine. Il sert d'abord à carder et à fouler la laine, des opérations qui permettent de préparer les fibres textiles. Au fil des années, le bâtiment change de vocation. On y installe des meules pour moudre le grain et des scies pour transformer le bois. Le moulin devient ainsi un véritable centre de production au service de la communauté.

Pendant le XIXe siècle et la première moitié du XXe siècle, plusieurs propriétaires se succèdent. Patrick Ryan exploite le moulin pendant plus de quatre décennies. La famille Poulin en prend ensuite possession pendant 46 ans.
En 1933, Adjutor Breton devient propriétaire et utilise notamment les installations pour scier le bois et préparer de la moulée destinée au bétail.

Le 28 mai 1947, un homme contribue à changer le destin du moulin: Arthur Labrie, fils de meunier, qui connaît bien ce métier et son histoire. À cette époque, le bâtiment est fortement détérioré. Plutôt que de laisser disparaître ce témoin du passé, Arthur Labrie entreprend un important travail de restauration. Il consacre une vingtaine d'années à redonner vie au moulin et à mettre en valeur son environnement, à ses propres frais. En 1967, le moulin ouvre ses portes aux visiteurs durant la saison estivale.

Aujourd'hui, le site patrimonial du Moulin-de-Beaumont ne se limite pas au bâtiment principal. Il comprend également un barrage, un réservoir, un canal de dérivation, l'ancienne maison du meunier et les vestiges archéologiques du moulin Péan. La Municipalité de Beaumont a constitué le site en site patrimonial en 2007. Il a ensuite été reconnu comme site patrimonial cité dans le cadre de la Loi sur le patrimoine culturel en 2012.

Le Moulin de Beaumont, c'est bien plus qu'un ancien bâtiment de bois. C'est une histoire de travail, d'ingéniosité, de persévérance et de transmission. De la construction du moulin Péan en 1744 à la restauration entreprise par Arthur Labrie au XXe siècle, ce site raconte comment Beaumont s'est développée et comment des personnes passionnées ont contribué à préserver son identité.



Guylaine Gagnon, mairesse de Beaumont



Séance ordinaire du mardi 8 septembre 2026

GESTION FINANCIÈRE

Approbation des déboursés
Le Conseil municipal a approuvé des déboursés totalisant 988 937,09 $, incluant les salaires bruts de la période du 19 juillet au 29 août 2026, qui s'élèvent à 224 286,89 $.

Dépôt de l'état des activités financières
Le Conseil municipal a pris acte du dépôt de l'état des activités financières de la Municipalité au 31 août 2026.

GESTION ADMINISTRATIVE

Affectation des soldes de règlements d'emprunt
Le Conseil a autorisé l'affectation des soldes disponibles des règlements d'emprunt nos 719, 732 et 742, totalisant 211 243,19 $, en prévision de leur refinancement prévu le 20 janvier 2027.

Adoption d'une politique sur les signatures électroniques et numériques
La Municipalité a adopté une politique encadrant l'utilisation des signatures électroniques et numériques. Celle-ci vise à assurer la validité, la sécurité et l'intégrité des documents municipaux.

Remplacement du serveur informatique et de deux ordinateurs
À la suite des dommages causés par la foudre le 13 août dernier, le Conseil a autorisé le remplacement du serveur informatique et de deux ordinateurs. Les dépenses seront financées par l'excédent accumulé non affecté et feront l'objet d'une réclamation auprès de l'assureur.

Renouvellement de l'entente en habitation sociale
Le Conseil a approuvé le renouvellement de la convention d'exploitation de logements à loyer modique avec la Société d'habitation du Québec et l'Office d'habitation Montmagny-Bellechasse. La Municipalité maintiendra sa contribution financière conformément aux modalités prévues à l'entente.

Description technique de deux lots
Un mandat a été accordé à la firme Giroux arpentage pour réaliser une description technique des lots nos 2 820 258 et 6 531 050. Le coût du mandat est de 1 327,96 $, taxes incluses.

SERVICE INCENDIE

Acquisition d'un nouveau camion autopompe
Le Conseil a autorisé l'acquisition d'un nouveau camion autopompe auprès de Techno Feu inc., au coût de 1 322 079,71 $, taxes incluses. Le contrat demeure conditionnel aux vérifications prévues et à l'approbation du règlement d'emprunt no 816 par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation. Un avis de motion a également été donné pour ce règlement, qui prévoit une dépense et un emprunt de 1 322 225 $ pour l'achat du véhicule et de ses équipements.

Départ d'un pompier
Le Conseil a pris acte de la démission de M. Jean-Michel Blais à titre de pompier, effective depuis le 25 août 2026. La Municipalité le remercie pour son travail au sein du Service de sécurité incendie.

URBANISME

Remplacement du revêtement de toiture au 39, route du Fleuve
Le Conseil a autorisé une demande visant le remplacement du revêtement de la toiture du versant nord d'une résidence située au 39, route du Fleuve, dans une zone assujettie au Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA). Le nouveau bardeau d'asphalte devra s'harmoniser avec la toiture existante et les caractéristiques du secteur. La forme, la pente et le volume de la toiture devront être conservés.

Modification du règlement de zonage
Un avis de motion a été donné concernant le projet de règlement no 815, qui vise à modifier le règlement de zonage de la Municipalité.

Aménagement du territoire : position de la Municipalité
Le Conseil a adopté une résolution demandant davantage de souplesse dans l'application des Orientations gouvernementales en aménagement du territoire (OGAT). Beaumont souhaite que les municipalités rurales disposent d'une plus grande autonomie pour planifier leur développement, accueillir de nouvelles familles et soutenir leurs entreprises, tout en protégeant les terres agricoles, les milieux naturels et les paysages. La Municipalité demande notamment à la MRC de Bellechasse de faire valoir cette position auprès du gouvernement du Québec.

LOISIRS ET CULTURE

Embauche de surveillantes de salles
Le Conseil a confirmé l'embauche de Raphaëlle Dumont et de Jasmine Samson à titre de surveillantes de salles à temps partiel, à compter du 31 août 2026.

Libération de la retenue pour le parc de planche à roulettes
La Municipalité a autorisé la libération de la retenue de garantie de 19 765,93 $ en faveur de Papillon Skate Parc inc. pour les travaux de conception et de construction du parc de planche à roulettes au parc récréotouristique de Vincennes, le délai de garantie étant échu.

Capsules vidéo sur les loisirs estivaux
Le Conseil a autorisé le paiement de 500 $ à Mme Rose Deschênes pour le tournage et le montage de capsules vidéo consacrées aux loisirs estivaux 2026.

Gratuité des salles municipales
La liste des partenaires collaborateurs et des partenaires de concertation bénéficiant de la gratuité des salles municipales a été mise à jour pour l'année 2026. Parmi les organismes et partenaires concernés figurent notamment la MRC de Bellechasse, l'Unité régionale de loisir et de sport de Chaudière-Appalaches ainsi que le Comité consultatif d'urbanisme de Beaumont.

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE
BEAUMONT

.....

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ AUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR UN PROJET DE RÈGLEMENT RELATIF AU ZONAGE

par le soussigné, Normand Champagne, directeur général et greffier-trésorier, de la susdite municipalité, QUE:

Lors de la séance ordinaire du 6 octobre 2026, le Conseil municipal a adopté le projet de règlement suivant :

Règlement no 815 modifiant le règlement no 761 (793) (810) de zonage.

Le Conseil municipal tiendra une assemblée publique de consultation relative à ce projet de règlement, le **lundi, 7 décembre 2026, à 19h30**, à la salle paroissiale, située au 58, chemin du Domaine, Beaumont.

Le projet de règlement no 815 permet l'ajout du chapitre 10 – dispositions particulières applicables à certaines zones assujetties au règlement no 763 sur les plans d'aménagement d'ensemble (PAE).
Au cours de cette assemblée, la mairesse expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.
Une copie de ce projet de règlement est disponible pour consultation au bureau municipal, situé au 48, chemin du Domaine, Beaumont, du lundi au jeudi, de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 17h00 et sur le site Internet de la Municipalité dans la section « Projets de règlements » au beaumont-qc.com.

DONNÉ à Beaumont ce 2ième jour de novembre deux mil vingt-six.
Normand Champagne
Directeur général et greffier-trésorier

Faites une différence dans votre MRC : devenez bénévole à la Croix-Rouge!

Vous souhaitez vous impliquer dans votre communauté et contribuer à une cause qui a un réel impact? La Croix-Rouge canadienne recherche des bénévoles engagés dans la MRC de Bellechasse pour soutenir sa mission humanitaire.
Chaque année, des milliers de personnes sont touchées par des incendies, des inondations, des tempêtes et d'autres situations d'urgence. Dans ces moments difficiles, les bénévoles de la Croix-Rouge jouent un rôle essentiel en offrant un soutien concret et réconfortant aux personnes sinistrées.
Le bénévolat à la Croix-Rouge prend plusieurs formes. Que vos intérêts soient liés aux interventions d'urgence, au soutien communautaire, aux communications, à la logistique, au bien-être mental ou encore aux activités de financement, il existe une occasion de vous impliquer selon vos compétences et votre disponibilité.
Nos équipes accueillent des personnes de tous âges et de tous horizons qui partagent le désir d'aider les autres et de renforcer la résilience de leur communauté. Que vous puissiez offrir quelques heures par mois ou davantage, votre contribution peut faire une réelle différence.

Et si votre prochain geste faisait toute la différence?
Joignez-vous à notre équipe de bénévoles et participez à bâtir des communautés plus fortes, plus solidaires et plus résilientes. Ensemble, nous pouvons faire une différence, une personne à la fois.
Si vous avez 18 ans et plus et souhaitez obtenir plus d'information sur les possibilités de bénévolat à la Croix-Rouge au Québec, ou si vous désirez vous inscrire pour devenir bénévole, rendez-vous à l'adresse www.croixrouge.ca/benevolat . Nous vous contacterons afin de vous présenter les possibilités qui s'offrent à vous et choisir ensemble l'équipe qui vous convient le mieux.



URBANISME

ABRIS D'HIVER : QUELQUES RÈGLES À RESPECTER

À Beaumont, les abris d'hiver sont autorisés du **15 octobre au 30 avril** et cela sans autorisation municipale.

OÙ PEUT-ON INSTALLER UN ABRI D'HIVER?

· Être installé sur le même terrain que le bâtiment principal qu'il dessert;
· Être érigé sur une aire de stationnement ou sur la voie d'accès à cette aire;
· Ne pas être installé devant un mur du bâtiment principal donnant sur la rue, sauf s'il est placé devant un garage privé attenant ou un abri d'auto.

DISTANCES MINIMALES À RESPECTER

Pour des raisons de sécurité et de visibilité, l'abri doit respecter les dégagements suivants :
· 2 mètres de l'emprise de rue;
· 0,5 mètre du trottoir;
· 1 mètre de la bordure de rue;
· 2 mètres d'une borne-fontaine.





MATÉRIAUX ET HAUTEUR

L'abri d'hiver doit être revêtu uniformément de toile ou de panneaux de bois peints. L'usage de polyéthylène ou d'autres matériaux similaires est interdit. De plus, l'abri ne doit pas excéder une hauteur de 4 mètres et doit respecter les dispositions relatives au triangle de visibilité afin de ne pas nuire à la sécurité des automobilistes et des piétons.

Références: Règlement de zonage no 761 (art. 3.58, 3.59, 3.21(3), annexe terminologique) ; Règlement no 791 sur les permis et certificats, art. 4.1.

TRAVAUX PUBLICS

Gestion durable des feuilles mortes à Beaumont

L'automne transforme notre municipalité en un véritable tableau coloré, mais amène aussi son lot de feuilles mortes à gérer. Une gestion responsable de ces résidus végétaux est essentielle par tous.

Pourquoi bien gérer les feuilles mortes ?

Prévention des blocages : Les feuilles accumulées dans les rues, les fossés ou sur les grilles de collecte ou même dans le réseau de collecte souterrain peuvent causer des blocages et, par le fait même, provoquer des débordements;
Protection de la biodiversité : Le compostage des feuilles enrichit les sols et favorise la vie microbienne;
Réduction des déchets : Une bonne gestion évite d'envoyer inutilement des matières organiques à l'enfouissement.

Bonnes pratiques recommandées

Écocentre : Apportez vos sacs de feuilles mortes à l'écocentre d'ici le 14 novembre 2026 dans des sacs de papier et non de plastique le plus possible;
Compostage : Utilisez une lame déchiqueteuse avec votre tondeuse et laissez les résidus sur votre terrain.

Rappels importants

- Ne brûler pas les feuilles;
- Évitez de déposer ou pousser les feuilles dans la rue ou les fossés;
- Respectez les consignes de collecte et éviter de disposer de vos feuilles dans votre bac poubelle.

La collaboration de tous est essentielle. Pour toute question ou pour signaler un problème lié à la gestion des feuilles mortes, contactez le département des travaux publics à : travaux.publics@beaumont-qc.com ou au 418 833-3369 poste 231.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

Quand chaque seconde compte : gyrophares rouges, feux verts clignotants et corridor de sécurité

Lorsque la sirène retentit dans notre municipalité, vos pompiers volontaires quittent instantanément leur travail, leur repas en famille ou leur lit pour aller secourir l'un de vos concitoyens. En matière de sécurité incendie ou de sauvetage, chaque minute compte. Sur la route, votre comportement peut faire toute la différence entre un drame et une vie sauvée.
Voici un rappel essentiel sur les signaux visuels que vous croisez et les bons réflexes à adopter.



Les gyrophares rouges et bleus : Une obligation légale de céder le passage

Lorsqu'un véhicule d'urgence (camion d'incendie, ambulance, autopatrouille) s'approche avec ses gyrophares et sa sirène activés, la loi est claire. Vous avez l'obligation absolue de lui céder le passage.

· Quoi faire ? Réduisez votre vitesse, rangez-vous le plus près possible de la bordure droite de la chaussée et immobilisez votre véhicule.

· À éviter : Ne bloquez jamais une intersection et ne freinez pas brusquement au milieu de la voie.



Le corridor de sécurité : Protégez ceux qui vous protègent

Lorsqu'un véhicule d'urgence est immobilisé en bordure de la route avec ses gyrophares ou ses feux clignotants activés, les intervenants sont extrêmement vulnérables au trafic routier. La loi sur le corridor de sécurité vous oblige à créer un espace de protection.

· Quoi faire ? Ralentissez dès que vous apercevez les feux. Changez de voie de façon sécuritaire pour laisser une voie libre entre vous et le véhicule immobilisé.

· Si le changement de voie est impossible : Ralentissez au maximum et éloignez-vous le plus possible du véhicule d'urgence tout en restant dans votre voie.



Le feu vert clignotant : Une courtoisie qui sauve des vies

Saviez-vous que plusieurs de nos pompiers volontaires utilisent leur véhicule personnel pour se rendre à la caserne ou directement sur les lieux d'un sinistre ? Pour que vous puissiez les identifier, la loi leur permet d'utiliser un feu vert clignotant sur leur pare-brise.

· Ce qu'il faut savoir : Ce feu vert ne donne pas les privilèges d'un véhicule d'urgence (le pompier doit respecter le Code de la sécurité routière, les arrêts et les limites de vitesse). Il n'y a pas d'obligation légale de lui céder le passage.

· L'appel à votre courtoisie : Rencontrer un véhicule avec un feu vert clignotant signifie qu'un de vos voisins est en danger imminent. En lui laissant poliment le passage, en vous tassant ou en lui permettant de s'insérer dans la circulation, vous l'aidez à arriver à temps.

La prochaine fois que vous apercevez des gyrophares ou un feu vert clignotant, dites-vous que nos pompiers courent peut-être pour sauver un membre de votre entourage... ou vous-même

📢 VENTE DE TESTS DE RADON À LA MUNICIPALITÉ

La Municipalité de Beaumont informe ses citoyens qu'à compter du **lundi 2 novembre 2026**, des tests de dépistage du radon seront disponibles à l'achat directement au bureau municipal.

💲 Coût : 55 $ taxes incluses
💳 Modes de paiement acceptés : débit, argent comptant ou chèque.

📍 COMMENT VOUS PROCURER UN TEST?



Présentez-vous directement au bureau municipal de Beaumont dès le 2 novembre pour acheter votre test de radon. Le paiement se fait sur place.

🏠 **Protégez votre santé : mesurez la concentration de radon dans votre résidence!**

Le radon est un gaz radioactif naturellement présent dans le sol. Le dépistage permet de vérifier sa concentration dans votre maison et de déterminer si des mesures correctives sont nécessaires.

Pour toute question, communiquez avec la Municipalité de Beaumont par courriel ou au 418-833-3369

FERMETURE SAISONNIÈRE DE L'ÉCOCENTRE



La Municipalité de Beaumont informe les citoyens que l'écocentre fermera pour la saison hivernale le samedi **14 novembre 2026**, si les conditions météorologiques le permettent.

Profitez des dernières semaines d'ouverture pour vous départir de vos feuilles mortes, branches, matériaux de construction, meubles démontés, appareils électroniques et autres matières acceptées.

Horaire jusqu'à la fermeture :
Mercredi : de 13 h jusqu'à la tombée du jour
Samedi : de 8 h à 16 h

Avant votre visite, pensez à trier vos matières et à apporter une pièce d'identité avec photo ainsi qu'une preuve de résidence, selon votre situation.

Merci de contribuer à une gestion responsable de nos matières résiduelles!

LE COIN DU CITOYEN



BIBLIOTHÈQUE

Kaléidoscope, c'est plus de 450 ouvrages encourageant les enfants à sortir des idées préconçues et des rôles stéréotypés, favorisant la réflexion, l'émergence de la pensée critique, l'ouverture et la tolérance. Ces ouvrages sont disponibles en bibliothèque, en prêt entre bibliothèques et/ou en version numérique.

Pour plus d'informations, visitez votre bibliothèque ou consultez le kaleidoscope.quebec/.





Vous êtes intrigués par l'idée d'une liseuse, mais n'êtes pas convaincus que ce soit pour vous ?

Savez-vous que la bibliothèque peut vous en prêter une pour une période d'essai de deux semaines ?

Passez nous voir pour plus de détails...

LOISIRS

ÇA VA BOUGER À BEAUMONT!

Sortez vos bottes et vos chapeaux de cowboy! Une soirée 100 % country et dansante vous attend à Beaumont!

Vendredi 27 novembre, à 19 h 30
Salle paroissiale de Beaumont
Entrée : 10 $



Que vous soyez débutant ou danseur expérimenté, tout le monde est le bienvenu! Tous les niveaux sont acceptés et les demandes spéciales sont les bienvenues.
À noter : aucun bar ne sera disponible sur place. Apportez vos propres boissons!
Venez danser, vous amuser et passer une belle soirée dans une ambiance country des plus chaleureuses. Invitez vos amis et joignez-vous à nous pour faire de cette soirée un succès!
On vous attend en grand nombre!

PROGRAMMATION DES LOISIRS

La programmation des loisirs pour l'Automne 2026 est disponible sur notre site ***Facebook***, le **site internet de la municipalité** et les **points de dépôts** suivants :

- Équipement Beaumont (341 rte du fleuve);
- Boucherie Lapierre (357 rte du fleuve);
- Accommodations CJMS (338 rte du fleuve);
- Bibliothèque Luc-Lacourcière;
- Salle paroissiale;
- Hôtel de ville;

Restez branché·es sur nos loisirs!

Pour ne rien manquer des activités, des nouveautés et des événements organisés par la Municipalité, suivez-nous sur notre page Facebook officielle ! Vous y trouverez toutes les informations à jour sur les loisirs, les inscriptions, les ateliers et bien plus encore.

Rejoignez-nous dès maintenant

Le roman-photo

Voir plus loin

Chapitre 3

Vendredi matin, 7 h 30, dans une entreprise de Saint-Anselme…







Dans Bellechasse,
plus de 30
entreprises dirigées par des personnes issues de l'immigration contribuent au développement de notre territoire.

Merci à Maria Teresa Guarra et Richard Levesque de l'entreprise Lumpia D'Or pour leur participation à ce chapitre.

Présenté par MRC de Bellechasse | Avec la participation financière de : Québec

À suivre…

Merci à tous les donateurs - Capitation 2026

Chers paroissiens, chères paroissiennes,

Nous désirons vous exprimer notre sincère gratitude pour votre contribution à la campagne de capitation 2026.

Par votre réponse favorable, vous avez une fois de plus démontré votre grande générosité ainsi que votre profond attachement à la vie de notre communauté et à la préservation de notre patrimoine. Votre soutien est précieux et nous permet de poursuivre notre mission tout en assurant l'entretien de nos lieux de culte et de nos installations.

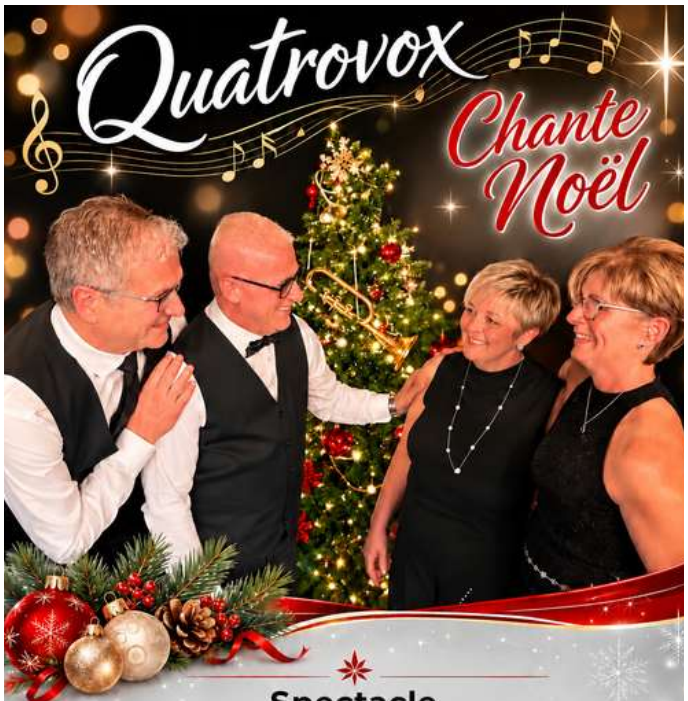
Si vous n'avez pas encore eu l'occasion de faire votre contribution et souhaitez le faire, il est encore temps. Afin que votre don puisse être inclus sur votre reçu fiscal de l'année 2026, nous vous invitons à le faire au plus tard le **31 décembre 2026**. Les contributions reçues après cette date seront comptabilisées pour l'année fiscale 2027.

Merci de votre générosité, de votre confiance et de votre fidélité.



Prochaines messes
Dimanche, 1er novembre, 10 h
Dimanche 15 novembre, 10 h
Dimanche 6 décembre, 10 h

Quatrovox Chante Noël



Spectacle
DIMANCHE LE 13 DÉCEMBRE 2026
14 h
Église de Beaumont
60, chemin du Domaine

Billets en vente **20 $** à l'église de Beaumont
au **418.837.6924**
ou auprès de Marie-Jeanne Godbout Dumas **418.837.0867**
et auprès des membres de **QUATROVOX**

Aussi disponibles à **l'hôtel de ville de Beaumont**

MARCHÉ DE NOËL

Date : Dimanche 6 décembre 2026
Horaire : De 10h à 16h
Lieu : Salle Paroissiale

Venez plonger dans la magie des Fêtes!

Une journée remplie de découvertes, de sourires et de beaux moments vous attend!

Découvrez des exposants originaux de Beaumont et des environs
Créations artisanales, idées-cadeaux uniques et trouvailles coup de cœur

HO HO HO



Rencontrez le Père Noël et la Fée des glaces
Séances photo : 10h à 12h et 13h à 15h

Une journée remplie de découvertes, de sourires et de beaux moments vous attend!

On vous attend pour célébrer la magie de Noël!

NOS **PARTENAIRES**



CARTE D'AFFAIRES – JOURNAL LA CHESNAIE

Faites connaître votre entreprise dans La Chesnaie !

Vous souhaitez faire paraître votre carte d'affaires dans le journal municipal de Beaumont? Profitez d'une visibilité auprès des citoyens grâce à nos tarifs 2026 :

Tarif mensuel : 35 $

Tarif annuel : 330 $

Pour vous inscrire ou renouveler votre parution, communiquez avec nous par courriel ou au 418 833-3369, poste 232.













Comment gérer ses attentes!

À partir de quel rendement sur mes placements puis-je être réellement confortable dans l'atteinte de mes objectifs? La question semble simple, mais elle ouvre la porte à une réflexion beaucoup plus profonde qu'on ne l'imagine. En réalité, la réponse est à la fois complexe et simple. Complexe, parce que les rendements ne sont jamais garantis et qu'ils dépendent d'une multitude de facteurs économiques, psychologiques et personnels. Simple, parce qu'une fois qu'on adopte la bonne démarche, celle de la planification financière, les zones grises disparaissent et les décisions deviennent beaucoup plus claires.

Le constat, lui, est limpide : sans analyse structurée, il est impossible de gérer ses attentes de rendement de manière réaliste et efficace.

Si on ne prend pas le temps de répondre à des questions fondamentales comme : quels seront mes besoins dans 15 ans? Quelle discipline d'épargne dois-je adopter pour atteindre mes cibles? Comment une correction de marché dans les premières années de ma retraite pourrait-elle affecter mes revenus?

Sans cette démarche, il devient impossible d'anticiper, de suivre et d'ajuster les résultats de manière cohérente. On navigue à vue, avec l'impression que le rendement est la seule variable qui compte, alors qu'il n'est qu'un élément parmi plusieurs.

Beaucoup d'investisseurs, même expérimentés, tombent dans le piège de l'obsession du rendement. Ils comparent les performances des fonds, cherchent le « meilleur » produit, scrutent les marchés, suivent les nouvelles financières comme si chaque variation devait influencer leur stratégie. Cette fixation crée une illusion : celle que le rendement est la clé de la réussite financière.

Mais cette obsession est trompeuse. Elle pousse à croire que la performance annuelle est le facteur déterminant, alors que ce n'est pas le cas. Un rendement de 8 %, 10 % ou 12 % n'a aucune signification si on ne sait pas ce qu'on essaie d'accomplir, dans quel horizon, avec quel niveau de risque, et avec quelle discipline d'épargne.

Le rendement n'est pas un objectif. Le rendement est un outil. Et comme tout outil, il n'a de valeur que lorsqu'il est intégré dans une stratégie.

Les marchés montent, descendent, stagnent, surprennent. Ils ne suivent jamais une ligne droite. Les rendements sont volatils, imprévisibles, parfois généreux, parfois décevants. Ils ne sont pas sous le contrôle de l'investisseur.

Ce qui est sous son contrôle, en revanche, c'est : sa discipline d'épargne, son comportement face aux fluctuations, son niveau de risque, sa diversification, sa fiscalité, son horizon de placement et surtout, son plan financier.

Un investisseur qui se concentre uniquement sur le rendement se met dans une position vulnérable. Il risque de prendre des décisions impulsives, de changer de stratégie trop souvent, de se laisser influencer par les émotions ou les tendances du moment. À l'inverse, un investisseur qui s'appuie sur un plan solide comprend que le rendement n'est qu'une pièce du puzzle. Il sait que la constance, la discipline et la cohérence sont beaucoup plus importantes que la performance ponctuelle.

Accepter de mettre du temps dans l'élaboration d'un plan financier peut faire toute la différence. Ce n'est pas un document théorique ou un exercice administratif. C'est un outil vivant, évolutif, qui permet de savoir en temps réel où l'on se situe dans son parcours financier.



Gilbert April
Planificateur Financier à IG Gestion de Patrimoine.
Pour toutes questions ou pour en apprendre davantage sur les sujets présentés :
gilbert.april@ig.ca





Fermeture pour l'hiver de la Cycloroute de Bellechasse : un rappel de sécurité à l'heure de la saison de chasse



L'un des principaux attraits de la Cycloroute de Bellechasse réside dans sa proximité avec les secteurs forestiers qu'elle traverse sur plusieurs kilomètres. Cette proximité avec la nature permet aux cyclistes de profiter pleinement des magnifiques paysages de Bellechasse, mais elle exige également une vigilance particulière à l'automne. Avec le début de la saison de la chasse, la MRC demande à la population de respecter la **fermeture officielle de la piste qui était le 15 octobre dernier afin d'assurer la sécurité de tous.**

La MRC rappelle également que les véhicules automobiles, les motocyclettes, les véhicules tout-terrain (VTT) et les autres véhicules motorisés ne sont pas autorisés sur la piste cyclable. Certaines sections seront toutefois utilisées par les clubs de motoneige durant la saison hivernale, conformément aux ententes en vigueur.

La MRC de Bellechasse profite de l'occasion pour remercier les utilisateurs de ses deux parcours cyclables, ses employés et étudiants patrouilleurs, les artistes, artisans et producteurs locaux ayant contribué aux activités de *La Cycloroute s'anime* ainsi qu'à la réalisation des oeuvres d'art.

La MRC souligne également la contribution financière des municipalités de Bellechasse permettant l'entretien et le développement de cette infrastructure régionale.

FORMATION GRATUITE

Compostage domestique

MERCREDI 11 NOVEMBRE 2026 | **EN LIGNE** | 18h30 à 20h30

Inscription obligatoire pour participer :

- compost@leschouxgras.com
- 581-997-1824

Les Choux Gras

MRC de Bellechasse

Au changement d'heure, on vérifie les avertisseurs !



Dans la nuit du samedi 31 octobre au dimanche 1er novembre, on a reculé l'heure d'une heure au Québec. Si ce n'est pas déjà fait, pensez à vérifier vos avertisseurs de fumée et de monoxyde de carbone! Profitez du moment pour changer les piles et contrôler la date de fabrication: la durée de vie de ces appareils est de 10 ans. Assurez votre sécurité et celle de vos proches!



Le vieux presbytère a besoin de VOUS !

Le vieux presbytère de Saint-Michel-de-Bellechasse date de 1739. Il est un symbole marquant de notre patrimoine québécois.

La *Société des Amis du presbytère de Saint-Michel-de-Bellechasse* aide financièrement la Municipalité dans son projet de restauration du vieux presbytère. Les fondations sont refaites mais les coûts sont importants pour la toiture, les lucarnes, l'entretoit, les fenêtres et volets.

Aidez à la mise en état de ce bâtiment en participant à la campagne « Tripler votre don ».
Pour chaque don reçu, le triple de ce montant sera versé dans une réserve pour la restauration de notre vieux presbytère.

Allez au www.presbytersaintmichel.com d'ici le 31 décembre 2026 pour faire votre don. Un reçu pour fin d'impôt vous sera envoyé pour tout don égal ou supérieur à 20$.

Société des Amis du Presbytère 1739 de Saint-Michel-de-Bellechasse

www.presbyteresaintmichel.com

Presbytère de **Saint-Michel-de-Bellechasse**

Le balado des jeunes de Bellechasse



Abonnez-vous à Agir Collectivement dans Bellechasse

YouTube

VIACTIVE

Activités physiques pour les 50 ans et +

GRATUIT

BOUGEZ PLUS, VIVEZ MIEUX ! À VOTRE RYTHME !

VIACTIVE réunit plusieurs des ingrédients clés pour profiter de la vie, rester actif physiquement et, en plus, socialement.



REJOIGNEZ-NOUS !

Bouger c'est la santé, en groupe c'est inégalé !

DÈS LE **9 SEPTEMBRE 2026**

LIEU **Salle paroissiale 58, chemin du Domaine**

QUAND **Tous les mercredis à 13 h 30**

Entraide Solidarité Bellechasse

Centre intégré de santé et de services sociaux de Chaudière-Appalaches Québec

Votre bien-être, notre priorité !

INFO: 418-883-3699 p.3

ATELIER

Formation gratuite sur le compostage domestique

Moins de déchets, plus de vie !



Mardi 11 novembre 2026 | **En ligne** (événement virtuel)

Apprenez les bonnes pratiques pour valoriser vos matières organiques !

Détails et inscription : https://www.bellechasse.ca/fr/evenements-details/2026/11/11/atelier-de-formation-gratuit-sur-le-compostage-domestique/

MRC de Bellechasse

Les Choux Gras Coopérative de solidarité